

Série technologique de l'Hôtellerie : des mobilisations pour sauver la formation.

Le Ministère semble vouloir imposer une réforme malgré le développement de la contestation du projet par les enseignants. Il a maintenu l'examen des textes au conseil supérieur de l'éducation. Seule des mobilisations peuvent permettre d'obtenir une remise à plat du projet et de relancer un nouveau débat sur l'évolution de cette formation.

La série technologique de l'Hôtellerie est la dernière qui n'a pas été « réformée ». Le ministère a bâti un projet de réforme qui, certes conserve une filière complète de la seconde à la terminale, mais possède des points qui sont aujourd'hui contestés dans les autres séries : déprofessionnalisation des formations, regroupement d'enseignements technologiques, introduction de l'accompagnement personnalisé, volant d'heures globalisé pour les enseignements à effectifs réduits. Les enseignants, consultés sur un projet parcellaire (les horaires de l'ensemble du cycle mais uniquement les programmes de seconde) refusent cette réforme qui, encore une fois, risquerait de « casser » ce qui fonctionne bien.

Le SNES a exigé que le projet soit remis à plat, qu'il soit retiré de l'ordre du jour du CSE du 15 janvier, et que les consultations reprennent sur une autre base. Les enseignants ont fait circuler une pétition massivement signée et se sont mis en grève mardi 13 dans plus d'une dizaine d'établissements. Ils ne refusent pas le principe d'une réforme mais exigent que les spécificités de la série soient préservée, que le débat aille au fond des questions pour une réforme acceptable applicable à la rentrée 2016.

Pour le SNES, un report d'un an est nécessaire avec une vraie concertation notamment sur :

- 1 les stages ; les 10 jours de stages perlés en seconde étaient absurdes et impossibles à mettre en place dans des grosses structures : en CSE l'administration a repris notre proposition de 4 semaines en seconde et 4 en première
- 2 le calcul juste des dotations supplémentaires, affectées aux travaux pratiques et permettant d'assurer des groupes de 12 élèves conformes à la réglementation, mais aussi aux dédoublements nécessaires en enseignement général
- 3 une consultation sur le programme des 3 ans : on ne peut pas imposer une réforme qui ne donne une visibilité que sur l'année de seconde
- 4 une remise en cause de certains contenus et notamment du regroupement restaurant et hébergement en " Sciences et Technologies du Service" que les collègues de spécialité refusent.

Malgré la pression du SNES, le ministère a maintenu le texte à l'ordre du jour du CSE du 15 janvier. Le CSE a rendu un avis négatif, la Ministre serait bien inspirée d'en tenir compte. Le SNES appelle les collègues à poursuivre la mobilisation afin d'obtenir satisfaction.

Grève nationale dans les lycées hôteliers, le mercredi 28 janvier